caléo
Votre service de Proximité

Offre d'aide financière pour un projet de travaux d'économies d'énergie

Tous les champs sont à remplir

Nom du Client : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____
Adresse du logement concerné : _____
Surface du logement : _____ *PDS :* _____
Nom de l'occupant : _____ Etage : _____
Energie de chauffage **avant** travaux : ☐gaz naturel ☐fuel ☐électricité ☐autre

☐ Mode de chauffage installé :

□ Chaudière Basse Température
□ couplée à une Ventilation Mécanique Contrôlée, pilotée par la chaudière.
□ Chaudière à Condensation
□ Chaudière de type micro-cogénération
□ Chauffe-eau solaire ou Système solaire combiné

Usage : ☐Chauffage ☐Chauffage + Eau Chaude Sanitaire

☐ Je choisis de bénéficier d'un prêt Caléo
☐ ou d'une prime :

BASSE TEMPERATURE / BT COUPLEE A UNE VMC					
Surface chauffée	Ancienne énergie	Maison		Appartement	
		chauffage	+ ECS*	chauffage	+ ECS*
Toutes	gaz naturel	1000 kWh offerts			
Toutes	autres	245 €	490 €	115 €	230 €

CONDENSATION / MICRO-COGENERATION					
Surface chauffée	Ancienne énergie	Maison		Appartement	
		chauffage	+ ECS*	chauffage	+ ECS*
< 80 m²	gaz naturel	180 €	260 €	100 €	140 €
> 80m²		300 €	420 €	200 €	280 €
Toutes	autres	300 €	600 €	150 €	300 €

☐ Chauffe-eau Solaire ou Système Solaire Combiné :

Notre offre Sunéo vous fait bénéficier d'un aide de 200 €

☐ Isolation

ISOLATION		
Type d'isolation	Coefficient R	Aide
Combles ou toiture	R* ≥ 5	3 €/m² d'isolant plafonné à **300 €**
Murs	R* ≥ 2,8	4 €/m² d'isolant plafonné à **500 €**
Plancher	R* ≥ 2,4	4 €/m² d'isolant plafonné à **400 €**

Les conditions d'obtention des aides figurent au verso. Cette offre est valide pour des travaux engagés dans les 6 mois suivant la date de l'offre. Au-delà de ce délai, la demande d'offre est à renouveler.

Date de l'offre : _____

Pour Caléo
Prénom et Nom _____
Signature et cachet de l'entreprise

Pour le client
Prénom et Nom _____
Signature

HABITAT EXISTANT : Chauffage individuel

Conditions générales pour l'obtention des aides

1/ Conditions techniques

- La maison ou l'appartement est construit depuis plus de 2 ans.
- La mise en place est réalisée par un professionnel
- Pour **la chaudière à condensation**, le Professionnel doit vérifier que les émetteurs sont dimensionnés de façon à permettre à la chaudière de condenser.
- Dans le cas de travaux de renouvellement d'un chauffage gaz ainsi que pour les aides Sunéo, les travaux doivent être réalisés par un partenaire de notre charte
- La chaudière de type **micro cogénération** a :
  - une puissance thermique du module principal comprise entre 4 et 8 kW
  - une puissance électrique du module principal comprise entre 0.5 et 1.5 kW.
- L'ensemble **«chaudière basse température couplée à une VMC, neuve ou existante, pilotée par la chaudière »** est certifié Certigaz.
- **L'isolant** est certifié Acermi, ou bénéficie d'un avis technique ou d'un document technique d'application (DTA) valide du CSTB avec suivi CTAT, ou a des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes établies par un organisme européen accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011par le COFRAC.
- Le coefficient de résistance thermique de l'isolant (R) est:
  - $\geq$ 5 m².K/W pour les combles ou toitures
  - $\geq$ 2.8 m².K/W pour les murs
  - $\geq$ 2.4 m².K/W pour le plancher.

2/ Modalités d'obtention

- Le Client doit être Client de Caléo pour la fourniture de gaz.
- Le Client envoie son dossier complet à Caléo dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin de travaux. **La date de la présente offre renseignée par Caléo ou le Professionnel, doit être antérieure à la date de début des travaux.**
- L'aide de Caléo n'est pas cumulable pour un même équipement avec l'aide d'autres fournisseurs d'énergie ou vendeurs de carburants au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, sauf pour le chauffe-eau solaire ou le système solaire combiné.
- Ces aides peuvent évoluer en cours d'année, merci de consulter Caléo au 03 89 62 25 03
- Cette aide est versée dans le cadre d'un partenariat entre Caléo et Énerest au titre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

3/Versement de l'aide

- L'aide est versée par fractionnement sur une durée de 3 ans (1/3 par an).

4/Documents à fournir

- L'offre présente complétée et signée par le client et Caléo ou le Professionnel signataire d'une convention avec Caléo
- L'attestation de fin de travaux, complétée et signée par le Client et le Professionnel
- La copie de la facture
- Un RIB
- L'attestation de TVA à taux réduit si tel est le cas

caléo
Votre service de Proximité
7, route de Colmar - BP 117 - 68502 GUEBWILLER CEDEX
tél. 03 89 62 12 12 ● fax. 03 89 62 12 19 ● URGENCE GAZ 03 89 62 25 00
Web : www.caleo-guebwiller.fr ● E-mail : caleo@caleo-guebwiller.fr
www.jeconomisemonenergie.com
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Conformément à la loi « Informatique et Libertés »n°78-17 du 5 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à Caléo 7 route de Colmar BP 117 68502 GUEBWILLER